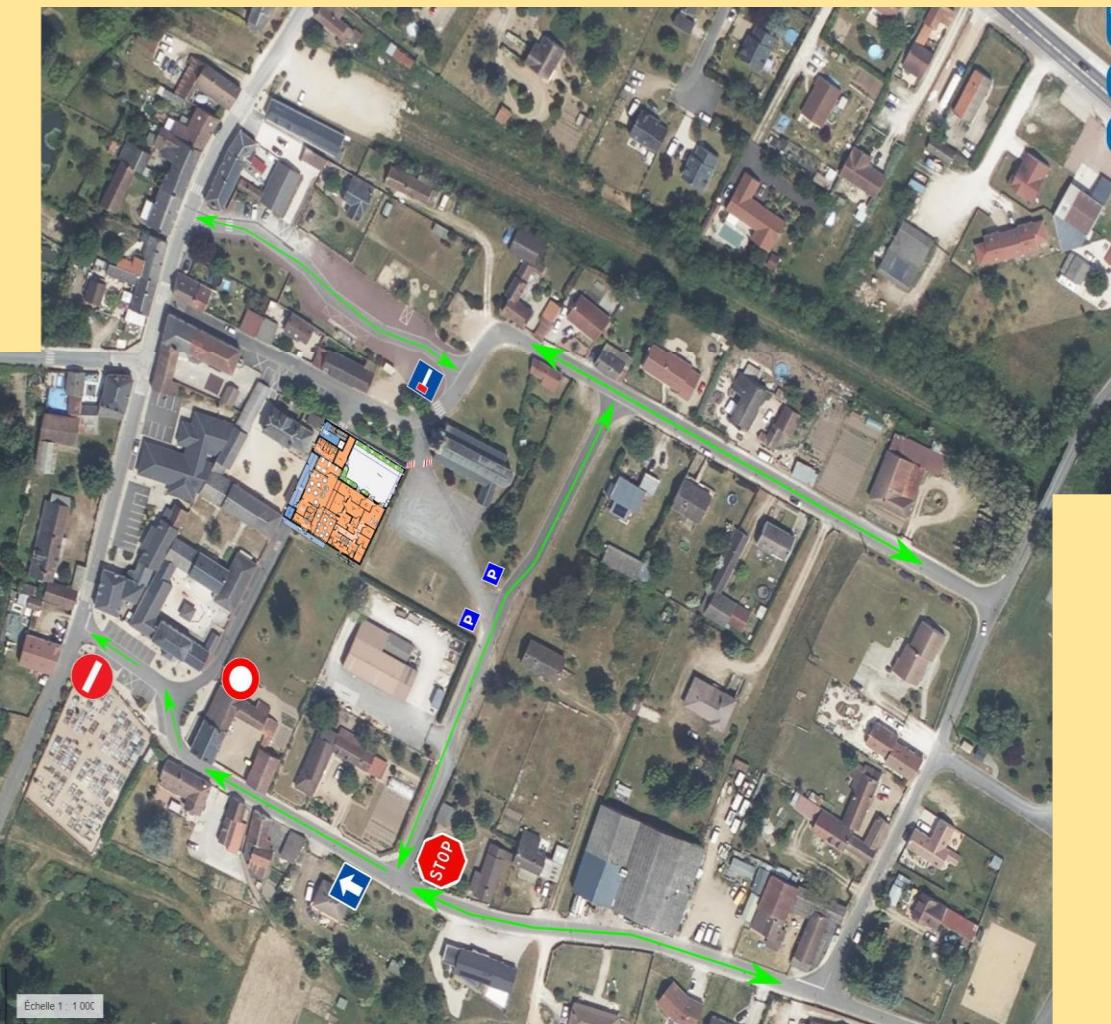


ECHOS DE BRAY-SAINT AIGNAN

JUIN 2025



INFORMATION SUR LE NOUVEAU PLAN DE CIRCULATION MIS EN PLACE LE 30 JUIN 2025



Dans le cadre des travaux d'extension-rénovation de l'école, une partie de la rue des écoles sera englobée dans le projet comme vous pouvez le voir sur le plan ci-dessus.

Donc la rue des écoles sera fermée à la circulation : les élèves prendront le bus scolaire à l'arrêt de bus rue Bernard Boursin.

ATTENTION SECURITE : 3 POINTS DE VIGILANCE

Accès mairie modifié : sens unique de la rue de l'église jusqu'à la rue du val

- STOP rue des jardins du Coulouis, priorité à la rue de l'église
- accès au parking de l'église uniquement par la rue de l'église (entrée et sortie).



ORTHOPHONISTE
Mme GAMARD Charlotte intégrera
La Maison de santé à partir
Du 21/07/2025



Enfants de 0 à 6 ans
Langage oral et handicap

Maison de santé
6 rue du val - 45460 Bray en Val
07.83.85.41.00
charlotte.gamard.orthophoniste@gmail.com

S'inscrire sur la
liste d'attente :



PLAN CANICULE 2025 **Recensement des personnes âgées, fragiles** **ou isolées**

La mairie a mis en place une procédure d'inscription volontaire sur le registre communal pour le plan canicule. En cas d'alerte, ce dispositif permet à la commune d'assurer le suivi des personnes fragiles et isolées en les contactant régulièrement pour leur offrir une écoute, de s'assurer que tout va bien et déclencher une intervention ciblée si nécessaire.

N'hésitez pas à contacter la mairie
au **02 38 35 53 05**

VOUS ÊTES MALADE ET AVEZ BESOIN D'UN MÉDECIN ?

Étape 1
Contactez votre médecin traitant
la majorité des médecins a des créneaux de soins non programmés pour leurs patients

Étape 2
Je n'ai pas de médecin traitant ou ce dernier est indisponible
J'appelle le Service d'Accès aux Soins du Loiret

116-117

du lundi au vendredi de 8h à 20h
vous serez mis en relation avec un médecin qui pourra vous conseiller ou vous orienter vers une consultation si nécessaire

les renouvellements d'ordonnances et certificats médicaux ne relèvent pas de ce dispositif

**EN CAS D'URGENCE VITALE
COMPOSEZ LE 15**

Interpts45
Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

Nchu
ARS

La maison de santé accueillera
Mme GONZALEZ Solène
Conseillère conjugale et
familiale
à partir du 08 septembre
2025.
Tél : 06.22.32.08.07
Mail :
solenegonzalez(ccf@gmail.co)

SANTÉ FORTES CHALEURS: LES BONS RÉFLEXES

Maintenir sa maison au frais. Fermer les volets pendant la journée.

Manger en quantité suffisante.

Se mouiller le corps plusieurs fois par jour.
(douche, bain, brumisateur, gant de toilette humide...)

Passer 2 à 3 heures par jour dans un endroit frais
(bibliothèque, supermarché, cinéma...).

Boire beaucoup d'eau
(au moins 1,5 litre / jour)

Ne pas boire d'alcool.

Éviter de sortir aux heures les plus chaudes.

Éviter les efforts physiques.

MSP

DIVERS

CINÉ PLEIN AIR

Les Petites Victoires

VENDREDI 4 JUILLET
SAINTE-AIGNAN-DES-GUÉS à partir de 22h
Derrière la salle polyvalente
ENTRÉE LIBRE - TOUT PUBLIC
www.valdesully.fr

BRAY-SAINT-AIGNAN
Vendredi 4 juillet 2025

S'invite !
Au cinéma de plein air

TRANSPORTS SCOLAIRES Rémi.

UNE RENTRÉE QUI ROULE

INSCRIPTION EN LIGNE
du **4 JUIN** au **18 JUILLET 2025**

remi-centrevaldeoire.fr
En Centre-Val de Loire,
les transports scolaires sont gratuits*

REMI-CENTREVALDEOIRE.FR LA RÉGION VOUS TRANSPORTE AU QUOTIDIEN

BIENTÔT 16 ANS ! PENSEZ AU RECENSEMENT

► **Qui ?** Tous les Français âgés de 16 ans, filles et garçons

► **Où ?** A la mairie du domicile, ou pour certaines communes, par internet (www.mon.service-public.fr)

► **Pourquoi ?** L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique

OBJECTIF CITOYEN
Le parcours de citoyenneté

JDC

www.defense.gouv.fr/jdc



**Suite à l'arrêté préfectoral du 19 juin 2025
INTERDICTION JUSQU'A NOUVEL ORDRE**



- brûlage de déchets verts des particuliers, des collectivités et professionnels en charge des espaces verts et des espaces naturels,
- brûlage à l'air libre des déchets verts agricoles,
- brûlage à l'air libre des déchets ligneux et semi-ligneux liés à l'activité forestière,
- feux de plein air à caractère festif ou récréatif ;
- mise à feu et lâcher de lanternes célestes à l'occasion de manifestation publique déclarée ;
- tirs de feux d'artifices de divertissement ;
- spectacles pyrotechniques ;
- stockage momentané des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre avant spectacle.

ECOLE



RAPPEL



LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS : **C'EST INTERDIT** TOUTE L'ANNÉE !

POUR NOTRE AIR ET NOTRE SANTÉ,
IL EXISTE DES SOLUTIONS FERTILES !

Des solutions alternatives existent :



BROYAGE



COMPOSTAGE



PAILLAGE

BRUITS de voisinage



Faisons-en sorte
que les liens de voisinage soient
un atout de convivialité
et non une source de conflit.

La loi distingue trois types de bruits
pouvant créer des nuisances sonores
domestiques, provoqués par :

- **Les individus** (cris, déplacements, comportements désinvoltes, jeux d'enfants bruyants, etc)
- **Les objets** (outils de bricolage, travaux de jardinage, instrument de musique, pompe à chaleur, etc)
- **Les animaux** dont le maître est le seul responsable.

Bricolage - Jardinage

L'utilisation d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage est réglementée.

Leur utilisation est autorisée :

- du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Respect et tolérance,
apprenons à bien vivre
ensemble.

Le jury passera début juillet.

CONCOURS des MAISONS *Fleuries*



Le 30 août 2025

FORUM des ASSOCIATIONS

Convivialité

Bienveillance

Créativité

SOLIDARITÉ

COMMUNAUTÉ

VIE LOCALE

De 10h à 16h

SALLE POLYVALENTE

